



Paris, le 30 juin 2011

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

Tout d'abord et au nom des représentants des personnels siégeant au titre des confédérations CFDT et Force Ouvrière, nous déplorons le temps perdu à d'âpres négociations concernant les modifications de l'arrêté qui fixe la composition de la Commission Nationale d'Action Sociale,

Des négociations âpres et intenses qui pourtant ont débouché sur une prise de décision totalement arbitraire non conforme à l'esprit de la rénovation du dialogue social que souhaitait pourtant insuffler la fonction publique dès le début de l'année 2010.

Le temps perdu, presque une année, a paralysé le fonctionnement de la CNAS. Il a également figé le fonctionnement des CDAS nouvellement intitulées CLAS, et cela au détriment du développement d'une action sociale proche des besoins des agents du Ministère de l'Intérieur.

En effet, à la fin du mois de mars de cette année, nous avons incidemment pris connaissance des termes du nouvel arrêté.

Le groupe de travail constitué pour la circonstance a conclu ses travaux en novembre 2010 par une composition de l'assemblée plénière à 17 membres, respectant une répartition des postes fidèle aux résultats des dernières élections professionnelles.

Sans aucune concertation préalable, le nouveau texte fixe une composition de l'assemblée plénière à 21 membres titulaires et un bureau à 4 membres titulaires, ainsi que la création d'un poste de Vice Président sans suppléant, étant lui même virtuel suppléant du président membre de droit de l'administration.

Il aura donc fallu 5 mois pour trouver un subterfuge visant à contourner la réalité des urnes pour élargir la représentativité des organisations syndicales tout en réduisant leur présence au sein du bureau. Cette nouvelle situation ne peut être que génératrice de tensions alors même que l'action sociale doit avoir vocation à rassembler autour de l'intérêt général des agents que nous avons l'honneur de représenter dans cette instance.

Nous aurions souhaité une plus grande objectivité pour ne pas employer le terme de neutralité de la part de ceux qui ont initié les débats et pris une décision finale sujette à bien des interprétations.

Malgré tout, nous sommes toujours présents et ouverts au dialogue social, que nous appelons de nos vœux et nous entendons bien exprimer aujourd'hui notre force de conviction à défendre les intérêts moraux et professionnels de l'ensemble de nos collègues agents du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration.

Alors bien évidemment, nous voulons travailler à la mutualisation des moyens mis en œuvre pour le développement de l'action sociale institutionnelle et il nous paraît inconcevable d'envisager une partition, de quelque manière que se soit des instances prévues à cet effet, ne serait ce que pour ne pas entrer dans le jeu qui consiste à diviser pour mieux régner.

Nous souhaitons en conséquence rappeler notre attachement au principe d'unicité de l'action sociale. Il implique que l'action sociale soit la même pour tous les agents du Ministère de l'Intérieur.

Nous estimons que la richesse de la CNAS doit être sa capacité à ouvrir la concertation et le dialogue de la manière la plus large possible. Pour cette raison, nous aurions souhaité une ouverture du bureau à 6 membres titulaires. Nous avons bien pris acte du fait que les termes du nouvel arrêté ne sont pas négociables. Par contre, nous maintenons fermement notre volonté de modification du projet de règlement intérieur afin que le Vice Président bénéficie également d'un suppléant.

Nous sommes porteurs d'un projet revendicatif dans le domaine de l'action sociale que nous entendons défendre et voir aboutir au terme de notre nouveau mandat au sein de cette instance. Vous pouvez donc compter sur notre participation pleine et entière dans la tenue des débats à venir, tant en assemblée plénière qu'en bureau de la CNAS.

Parce que nous souhaitons que les actions soient engagées de manière consensuelle, nous sommes favorables à la constitution de groupes de travail dans les meilleurs délais sur les thèmes récurrents que sont la restauration, le logement et la petite enfance.

Concernant la thématique du logement, nous voulons travailler sur la cartographie et la gestion du parc locatif actuel. Nous voulons explorer les hypothèses de travail sur l'accession à la propriété, nous voulons aboutir à la mise en place d'une permanence réservée à l'hébergement d'urgence dans des situations particulières.

Concernant la thématique de la restauration, nous voulons dresser un état des lieux de la situation actuelle, recenser les sites qui ne bénéficient pas de la proximité d'un espace de restauration administrative. Nous voulons travailler à la mise en œuvre de solutions alternatives afin que les agents puissent être traités de manière égalitaire et équitable en matière de restauration.

Concernant la thématique de la petite enfance, nous voulons étudier la possibilité de développer des réseaux d'assistantes maternelles, solution qui nous paraît parfois être une formule adaptée aux contraintes géographiques des personnels, comme aux contraintes professionnelles, notamment à cause des cycles de travail atypiques qui ne correspondent pas aux horaires d'ouverture hebdomadaires des crèches en général. Ces réseaux pourraient être complémentaires de l'activité de réservation des berceaux en crèches qui doit également être largement développée.

Il nous paraît enfin indispensable de porter une réflexion générale sur le fonctionnement des CLAS et l'objectif initial qui leur était fixé, à savoir le développement d'initiatives locales en matière d'action sociale en vue de leur pérennisation par les services compétents. Nous demandons donc la création d'un groupe de travail spécifique aux CLAS.

Pour conclure, Monsieur le Président, parce que chaque numéro de matricule représente un être humain, parce que nous ne sommes pas seulement des équivalents temps plein travaillant et une masse salariale, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser à celles et ceux de nos collègues, sur l'ensemble du périmètre du Ministère de l'Intérieur, qui nous ont quittés dans des conditions dramatiques durant ces derniers mois, et, en leur mémoire, nous vous serions reconnaissants de pouvoir observer un instant de recueillement.

Nous vous remercions de votre attention,

Nous souhaitons que la présente déclaration préalable soit annexée au procès verbal de l'assemblée plénière de la Commission Nationale d'Action Sociale réunie ce jour.